

11735/15

(OR. en)

PRESSE 51
PR CO 43

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3406^e session du Conseil

Agriculture et pêche

Bruxelles, le 7 septembre 2015

Président **Fernand Etgen**
Ministre de l'agriculture, de la viticulture
et de la protection des consommateurs

P R E S S E

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

AGRICULTURE	3
Évolution des marchés	3
Divers	5
– Peste porcine africaine.....	5
– Sécheresse en Europe de l'Est.....	5

AUTRES POINTS APPROUVÉS

néant

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

AGRICULTURE

Évolution des marchés

Le Conseil a reçu des informations de la Commission sur un train de mesures visant à faire face à la situation difficile dans plusieurs secteurs agricoles. Les ministres ont ensuite procédé à un échange de vues (doc. [11588/15](#)).

En réponse aux difficultés que connaissent actuellement ces secteurs, la Commission a présenté un train de mesures, pour un montant de 500 millions d'euros, qui devraient contribuer à résoudre les problèmes de flux de trésorerie auxquels sont confrontés les agriculteurs, à stabiliser les marchés et à améliorer le fonctionnement de la chaîne d'approvisionnement.

Au cours du débat, les ministres se sont dit très préoccupés par l'évolution récente dans un certain nombre de secteurs agricoles, en particulier les secteurs des produits laitiers et de la viande de porc et ont indiqué qu'il fallait réagir rapidement et efficacement aux problèmes auxquels les agriculteurs doivent actuellement faire face.

Bien qu'elles appuient l'ensemble de mesures présenté par la Commission, les délégations ont fait ressortir qu'il fallait en préciser davantage le contenu. La fourniture de l'aide directe ciblée prévue par la Commission, en particulier sa répartition entre les États membres et les secteurs touchés, constitue un point essentiel pour de nombreuses délégations. Pour ce qui est du mécanisme destiné à avancer une partie des paiements directs et des paiements en faveur du développement rural, la plupart des ministres ont souligné qu'une certaine flexibilité dans les contrôles était nécessaire pour en favoriser la mise en œuvre. D'une manière générale, ils ont estimé que le renforcement des actions de promotion et les travaux prévus concernant la chaîne d'approvisionnement étaient des questions importantes à moyen terme.

Parmi les mesures proposées par la Commission, le Conseil a notamment noté:

- le mécanisme destiné à permettre aux États membres d'avancer le 16 octobre jusqu'à 70 % des paiements directs comprenant d'autres éléments de ce régime de paiement (en particulier pour les jeunes agriculteurs) et 85 % des paiements en faveur du développement rural;
- un nouveau régime de stockage privé pour les produits laitiers comme le lait écrémé en poudre et le fromage;
- la réouverture du stockage privé pour la viande de porc;
- un financement complémentaire pour la promotion des produits laitiers et de la viande de porc dans l'UE et les pays tiers et une poursuite de l'intensification des efforts pour faire face aux obstacles non tarifaires dans les pays tiers;
- le renforcement de l'Observatoire du marché du lait;
- la mise en place d'un groupe de haut niveau visant à améliorer le fonctionnement de la chaîne d'approvisionnement au profit des agriculteurs;

- une meilleure utilisation du "paquet lait";
- un accord politique rapide sur la proposition concernant le régime d'aide à la distribution de fruits et légumes et de lait dans les écoles;
- l'utilisation de certains produits comme le lait en poudre pour répondre aux besoins nutritionnels des réfugiés;
- une mise en œuvre complète des possibilités de financement proposées par le Fonds européen pour les investissements stratégiques.

D'autres mesures ou initiatives ont été mentionnées par les États membres, certaines d'entre elles dépendant des États membres ou des producteurs eux-mêmes, notamment:

- le Conseil a pris note de l'intérêt de certains États membres, même s'il n'est pas unanime, pour une augmentation temporaire du prix d'intervention pour le lait écrémé en poudre;
- la conclusion des négociations avec la Russie concernant les barrières sanitaires en ce qui concerne la viande de porc non touchée par l'embargo;
- des mesures ciblées pour les pays les plus touchés par l'embargo russe;
- un appel à la flexibilité dans la mise en œuvre de la nouvelle politique agricole commune (PAC) au cours de cette année de transition;
- le Conseil a également pris note du souhait exprimé par certaines délégations d'assouplir les règles en matière d'aides d'État;
- la mise en place d'un groupe de haut niveau sur l'avenir du secteur laitier;
- une mise en œuvre du programme de simplification donnant la priorité à la réduction des coûts des agriculteurs;
- une coopération renforcée dans les organisations de producteurs et le recours à leurs programmes opérationnels pour mettre en place des mesures structurelles;
- un examen attentif des outils permettant de faire face à la volatilité des prix.

La présidence a indiqué que les aspects techniques du train de mesures de la Commission seront examinés par les instances préparatoires du Conseil dans les jours à venir. Les ministres reviendront sur cette question à l'occasion de la réunion informelle consacrée à l'agriculture le 15 septembre à Luxembourg.

Divers

– *Peste porcine africaine*

Le Conseil a pris note de la demande de la délégation estonienne, soutenue par la Lituanie, la Lettonie et la Pologne, concernant la peste porcine africaine (PPA) et de la réaction du représentant de la Commission (doc. [11555/15](#)).

La PPA est une maladie virale très contagieuse qui touche les sangliers et les porcs domestiques. Elle a été détectée pour la première fois en Lituanie, puis en Pologne, début 2014. Depuis, des cas ont également été recensés chez des sangliers et des porcs domestiques en Estonie et en Lettonie. Certains États membres se sont ralliés à la position des pays touchés qui estiment qu'il faudrait augmenter l'aide et revoir - à la lumière des données scientifiques les plus récentes - la stratégie de lutte contre cette maladie.

– *Sécheresse en Europe de l'Est*

Les délégations polonaise et roumaine ont fourni des informations aux ministres sur les conséquences de la grave sécheresse qui a touché ces pays cet été (doc. [11593/15](#)).

Certains États membres ont soutenu leur demande d'un programme de soutien spécifique pour les cultures et la production animale touchées par la sécheresse.

AUTRES POINTS APPROUVÉS
